



## PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

*Cabinet du Préfet  
Service régional et départemental de la Communication Interministérielle  
03.80.44.64.44*

21/01/2014

### Communiqué de presse

## **EXERCICE « LINO – TUNNEL DE TALANT » Éléments de bilan**

Le premier exercice de sécurité du tunnel de Talant de la LINO s'est tenu ce 21 janvier 2014.

Il avait pour objectif de tester le plan d'intervention et de sécurité de l'exploitant, la DIRCE (direction interdépartementale des routes Centre est).

Ce plan définit les moyens de secours à mettre en place afin de répondre aux situations susceptibles de mettre en cause la sécurité des usagers.

Cet exercice a mis en scène un scénario réaliste d'accident entre véhicules légers dans l'ouvrage, entraînant un incendie et un dégagement de fumées.

Il a mobilisé une cinquantaine d'acteurs des différents services concernés.

L'exercice est concluant et a permis notamment de valider :

- 1) le bon fonctionnement des équipements de sécurité (ventilateurs, fermeture des tubes, communication inter-tubes) ;
- 2) l'alerte et l'information des services (préfecture, police, pompiers, SAMU, exploitants routiers, PC Osiris à Albertville, centre de gestion de la DIRCE à Moulins) ;
- 3) la mise en œuvre immédiate du plan de gestion du trafic ;
- 4) la bonne coordination entre les équipes d'intervention SDIS / SAMU ;
- 5) l'organisation des postes de commandement et la rapidité et la fluidité des informations ; un centre opérationnel départemental (COD) était activé en Préfecture.

Cet exercice fera l'objet d'un retour d'expérience entre tous les services concernés le 31 janvier. Il permettra de tirer les enseignements en matière de sécurité avant la mise en service prévue le 10 février.

Le Préfet a rappelé que l'exercice organisé aujourd'hui était le premier d'une série ; un exercice se déroulera en effet selon une fréquence annuelle.

Par ailleurs, une première évaluation du fonctionnement du tunnel sera effectuée après trois mois d'exploitation, puis chaque année, alors que la réglementation n'exige une révision que tous les 6 ans.

Il a été enfin rappelé que l'utilisateur est le premier acteur de la sécurité, en gardant ses distances, en maîtrisant sa vitesse, en restant vigilant et en évacuant son véhicule en cas de dégagement de fumée.